

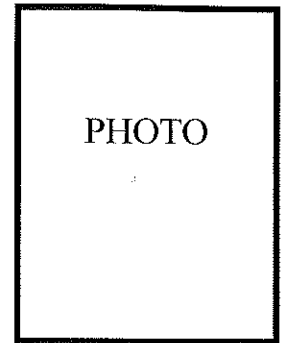
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
BUREAU DE LA CIRCULATION
PERMIS DE CONDUIRE

B.P. N°1 – 06286 NICE CEDEX 3

TIMBRE 5 € à coller ici uniquement en cas de perte ou de vol	TIMBRE 20 € à coller ici uniquement en cas de perte ou de vol
---	--



**DEMANDE DE DUPLICATA DE
PERMIS DE CONDUIRE**

(à adresser au préfet du département où le demandeur a sa résidence)

Heures d'ouvertures de 9h00 à 13h00
du lundi au vendredi inclus
permanence téléphonique :
04.93.72.25.87 de 14h15 à 16h15

Je soussigné,
Nom : _____ Épouse/Veuve : _____
Prénoms : _____ Né(e) le : _____
Lieu de naissance : _____ Nationalité : _____
Adresse exacte : _____
Commune : _____ Code postal _____
Profession : _____ Téléphone : _____
☒ : _____

sollicite le duplicata de mon permis de conduire

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> que j'ai perdu | <input type="checkbox"/> Validation suite visite médicale |
| <input type="checkbox"/> qui m'a été volé | <input type="checkbox"/> mon état civil a changé (mariage, divorce, naturalisation) |
| <input type="checkbox"/> qui est en mauvais état | <input type="checkbox"/> autre |

NOM SOUS LEQUEL LE PERMIS A ÉTÉ OBTENU :

Catégories	Numéro	Date	Département
A			
A1			
B			
B1			
EB			
C			
EC			
D			
ED			

Je déclare sur l'honneur, que je ne suis à la date de ce jour, sous le coup d'aucune sanction judiciaire ou administrative, touchant la validité de mon permis de conduire. Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et d'amende prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Je déclare en outre que je ne suis pas atteint d'une incapacité physique incompatible avec la conduite d'un véhicule automobile.

Fait à _____, le _____
(signature)

PIÈCES À JOINDRE

1. **Le cerfa 06** (réf : CERFA N° 14948*01) dument renseigné à l'encre noire et en MAJUSCULES, signé dans le cadre prévu sans aucun dépassement, photo d'identité avec le nom au dos (norme ministère de l'intérieur) apposée avec du double face uniquement (sans agrafe).
Ce cerfa est téléchargeable sur le site internet de la préfecture et doit impérativement être imprimé en couleur.
(<http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr/Vos-demarches/Permis-de-conduire>)
2. **La photocopie recto verso d'une pièce d'identité sur une feuille format A4**
(voir liste des documents justifiant l'identité
<http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr/Vos-demarches/Permis-de-conduire>)
3. **Pour les femmes**, en cas de changement d'état civil : joindre la photocopie du livret de famille avec les mentions marginales ;
4. **Deux photographies** d'identité de face récentes et identiques (norme ministère de l'intérieur - taille de type OACI / passeport / ISO-IEC 19794-5 (35mm X 45mm)
<http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr/Vos-demarches/Permis-de-conduire>)
5. **L'original du permis de conduire** (permis usagé, changement d'état civil, extensions, changement d'adresse, etc.) ;
6. **La photocopie d'un justificatif de domicile sur une feuille au format A4**
(voir liste des documents justifiant le domicile <http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr/Vos-demarches/Permis-de-conduire>)

PERTE OU VOL

- 1- **Un timbre fiscal de 25 €** (20 € + 5 € de préférence) à coller impérativement sur l'imprimé de demande (ni agrafe, ni trombone).
- 2 -1 **VOL** : Joindre la photocopie de la déclaration de vol établie par les services de police ou de gendarmerie et présenter l'original pour validation.
- 2 -2 **PERTE** : déclaration à faire en Préfecture ou Sous-Préfecture en fonction de son lieu de résidence

VALIDATION CATEGORIES LOURDES

Joindre l'original du certificat médical délivré par le médecin agréé.

IMPORTANT

Afin qu'une suite favorable puisse être réservée, dans les meilleurs délais, à votre demande de duplicata, il y a lieu de compléter le dossier en indiquant les références du permis original.
Si ces renseignements ne sont pas connus par le demandeur, il lui est conseillé de prendre contact avec sa compagnie d'assurances ou avec l'auto-école ayant assuré sa formation.

LISTE DES JUSTIFICATIFS DE DOMICILE :

- Facture datant de moins de trois mois, d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, y compris de téléphone mobile
- Avis d'imposition ou certificat de non imposition
- Quittance d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement
- Titre de propriété ou quittance de loyer

La copie d'une facture électronique est acceptée

Le demandeur habite chez un particulier (parent, ami,...)

- Pièce d'identité de la personne qui héberge
- lettre signée certifiant que le demandeur habite chez elle depuis plus de 3 mois
- Justificatif de domicile au nom de la personne l'hébergeant

Le demandeur doit prouver le domicile de son enfant mineur

- 1- l'enfant habite avec ses deux parents : le justificatif à produire doit mentionner le nom d'au moins un de ses parents.
- 2- l'enfant vit habituellement chez l'un de ses parents : le justificatif de domicile produit est celui du parent chez l'enfant à sa résidence habituelle. Chaque parent titulaire de l'autorité parentale peut demander un titre d'identité pour son enfant mais celui chez qui l'enfant n'habite pas doit fournir le justificatif de domicile de l'autre parent.
- 3- l'enfant est en garde alternée : pour que les deux adresses soient indiquées sur le titre d'identité de l'enfant, il faut produire la preuve de la résidence alternée (convention conclue entre les parents ou décision du juge) et 2 justificatifs de domicile (un pour chaque parent)

Le demandeur est sans domicile stable ou fixe (SDF) ou appartient à la catégorie des gens du voyage

Il peut, sous certaines conditions, élire domicile auprès d'une des structures suivantes :

- soit un organisme agréé par le Préfet. Il peut s'agir par exemple d'organismes humanitaires menant des actions contre l'exclusion ou par l'accès au soin (ATD quart monde, Secours Catholique ...) La mairie peut lui indiquer la liste de ces structures agréées,
- soit en centre communal (ou intercommunal) d'action sociale (CCAS ou CIAS). Le nom de l'organisme ne figure pas sur la pièce d'identité. Seule son adresse sera indiquée.

Le demandeur réside à l'hôtel

Il faut présenter les deux documents suivants :

- attestation du gérant ou du directeur de l'hôtel
- document officiel, à son nom indiquant la même adresse (permis de conduire, avis d'imposition, attestation vitale, titre de pension, titre d'allocations familiales, document de pôle emploi).

Le demandeur habite dans une caravane

Il faut présenter les deux documents suivants :

- acte de propriété du terrain ou contrat de location
- document officiel, à son nom indiquant la même adresse